

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 6 novembre 2020

**Président de séance :** Fabrice VENET :

**Conseillers présents :**

Jérôme ARRAMBOURG, Denise BOUVIER, Didier BRAU, Sandrine CROST, Nicole DE KLIJN,  
Delphyne GISSIEN, Sylvain GREA, Nathalie LLAMBRICH, Thierry LONGCHAMP, Jean-Michel MASSON,  
Vanessa OLLIER, Martine PAVAILLER, Julien PERRIN, Camille PUYPE, Jean-Claude RAPPY,  
Marie-Claude REGACHE, Lionel ROEHR, Myriam SAINT GENIS, Samuèle SALMON, Yves VENÇON,  
Fabrice VENET

**Conseillers empêchés :**

Catherine BA : a donné procuration à Yves VENÇON.

Michel MITANNE : a donné procuration à Myriam SAINT GENIS

**Ordre du jour**

1. Vérification du quorum et désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 26 octobre 2020.
3. Présentation du règlement intérieur du conseil municipal. Validation.
4. Présentation des commissions et désignation des représentants aux organismes extérieurs. Validation.
5. Présentation d'une demande de modification budgétaire n°1 concernant le budget 2020. Validation.
6. Présentation d'une demande d'aide financière aux communes sinistrées du Var. Validation.
7. Attribution des délégations au maire.
8. Communications et informations diverses.

**Déroulement de la séance**

Fabrice VENET ouvre la séance à 18h.

Il informe l'assemblée de l'enregistrement de la séance pour faciliter la rédaction du procès-verbal et du compte rendu.

**1 Vérification du QUORUM et désignation d'un secrétaire de séance**

Fabrice VENET vérifie le quorum, et les pouvoirs, et proclame la validité de la séance.

Il propose Nicole DE KLIJN comme secrétaire de séance. Approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

## **2 Approbation du procès-verbal de la réunion du 26 octobre 2020.**

Le procès-verbal de la réunion du 26 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Yves VENÇON signale que 2 noms d'élus ont été oubliés dans le PV. Myriam Saint Genis confirme la rectification de cet oubli.

Fabrice VENET informe l'assemblée d'une modification de l'ordre du jour : le point 7 concernant l'attribution au maire est reporté ultérieurement. Pas de questions.

## **3 Présentation du règlement intérieur du conseil municipal. Validation.**

Fabrice VENET donne la parole à Myriam SAINT GENIS pour la présentation du règlement intérieur du conseil municipal.

Myriam SAINT GENIS explique que ce règlement a été élaboré à partir de documents de l'Association des Maires de France en tenant compte des observations émises par l'AMF concernant la jurisprudence

Myriam SAINT GENIS lit le règlement afin de permettre à chacun de formuler ses remarques.

Chapitre 1 : Dispositions obligatoires du règlement intérieur.

Article 1 : Consultation des projets de service public.

Yves VENÇON fait remarquer que si la demande doit être effectuée 24h avant la date de consultation, il reste peu de temps pour consulter les documents, compte tenu de l'envoi des convocations dans les 3 jours francs.

Fabrice VENET répond qu'il faudra en effet peut-être revoir ce délai.

Samuèle SALMON fait remarquer que les horaires d'ouverture de la mairie ne sont pas adaptés pour les personnes qui travaillent.

Fabrice VENET répond que c'est un sujet déjà soumis à réflexion et que les horaires seraient sans doute modifiés très prochainement.

Article 2 : Questions orales

Yves VENÇON regrette de ne pas voir le paragraphe précisant qu'une copie de la réponse est jointe au procès-verbal.

Myriam SAINT GENIS répond que c'est évident puisque le procès-verbal rapporte questions et réponses, et que des documents peuvent être mis en annexes si nécessaire.

Samuèle SALMON demande si les réponses aux questions orales se feront oralement ou par écrit.

Fabrice VENET explique que les réponses se feront oralement lors du conseil et seront écrites dans le PV.

Article 3 : Expression de la minorité dans le bulletin municipal

Salmuèle SALMON demande la date de publication du prochain bulletin.

Fabrice VENET répond qu'il n'y aura pas de bulletin de fin d'année, le temps matériel étant trop court. Un bulletin sera publié et diffusé sur internet permettant ainsi l'expression de la minorité. La commission communication sera chargée de faire des propositions.

Yves VENÇON estime que le nombre de caractères réservé à l'opposition est faible. Il demande qui est le directeur de la publication ;

Fabrice VENET répond que c'est le maire, c'est lui qui a la responsabilité de tout ce qui est écrit.

## Chapitre 2 : Réunions du conseil municipal

### Article 1 : Périodicité du conseil municipal

Fabrice VENET explique qu'il est très difficile d'établir un calendrier précis longtemps à l'avance. Le mot calendrier sera retiré.

### Article 2 : Convocations

Fabrice VENET s'engage à régler les problèmes liés aux accusés de réception et aux adresses mail.

### Article 3 : Accès aux dossiers

Yves VENÇON fait remarquer qu'il ne pourrait pas venir consulter un dossier le jour de la séance.

Fabrice VENET répond qu'il est difficile de répondre le jour même compte tenu de la durée de préparation d'un conseil municipal.

## Chapitre 3 : Commissions et comités consultatifs.

Samuèle SALMON demande pourquoi les commissions sont réparties en 2 catégories.

Fabrice VENET explique qu'il y a les commissions de travail décidées par la municipalité et les commissions obligatoires.

Yves VENÇON fait remarquer que l'AMF évoque la possibilité à un conseiller d'assister à une commission dont il ne fait pas partie en tant qu'observateur et que cet article n'a pas été retenu.

Myriam SAINT GENIS répond que si le cas se présente, le conseiller pourra assister à la commission car c'est la loi, tous les articles sont facultatifs et celui-ci n'a pas paru judicieux.

Samuèle SALMON demande quelle est la fréquence et quels sont les horaires des réunions des commissions.

Fabrice VENET répond que cela dépend des commissions, que dans la mesure du possible les horaires sont choisis en fonction des disponibilités des membres et qu'il existe la possibilité de disposer de crédit de temps octroyé par son employeur.

### Article 2 : Comités consultatifs

Samuèle SALMON demande pourquoi elle n'a pas été contactée lors de la mise place de la cellule de crise.

Fabrice VENET répond que jusqu'à maintenant son attitude n'a pas été très constructive mais plutôt pénalisante pour le bon fonctionnement de la municipalité et qu'il attend un signe fort marquant sa volonté de travailler pour le bien de la commune.

## Chapitre 4 : Tenue des séances du conseil municipal

Article 4 : Protection des données et diffusion sur internet d'une séance du conseil municipal.

Fabrice VENET fait remarquer que la précédente séance a été filmée ce qui n'a rien de gênant puisque le conseil n'a rien à cacher mais la politesse aurait voulu que l'assemblée soit prévenue.

#### Chapitre 5 : Débats et vote des délibérations

##### Article 4 : Amendements

Yves VENÇON fait remarquer que la présentation d'un amendement 72 h avant la séance n'est pas cohérente avec le délai de la convocation qui est de 3 jours francs.

Fabrice VENET approuve cette remarque et propose de modifier ce point du règlement.

#### Chapitre 6 : Compte rendu et procès-verbal

Yves VENÇON fait remarquer que si le procès-verbal est envoyé avec la convocation, cela ne laisse que 72h pour l'étudier.

##### Adoption du règlement :

Yves VENÇON regrette que les paragraphes sur les commissions ne soient pas tous adoptés.

Fabrice VENET propose l'adoption du règlement tel qu'il a été présenté tout en précisant que les modifications demandées pourraient être rajoutées après les avoir étudiées.

##### Mise aux voix :

5 voix contre

0 abstentions

17 voix pour

Le règlement intérieur est adopté.

#### **4 Présentation des commissions et désignation des représentants aux organismes extérieurs. Validation.**

Fabrice VENET redonne la liste des adjoints élus au précédent conseil avec leurs délégations précises et porte à la connaissance de l'assemblée le nom des conseillers délégués.

Marie-Claude REGACHE : adjointe en charge des affaires générales, du personnel, de l'AJRC et des associations sportives.

Jean-Claude RAPPY : adjoint en charge des finances

Vanessa OLLIER : adjointe en charge des affaires scolaires, du RAM, du sou des écoles et des Petits Saint-Moriots

Jean-Michel MASSON : adjoint en charge de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

##### Conseillers délégués :

Myriam SAINT GENIS à la communication.

Nicole DE KLIJN au CCAS et à la culture ;

Thierry LONGCHAMP aux travaux, réseaux et bâtiments.

Fabrice VENET donne la parole à Marie-Claude REGACHE pour présenter les commissions et leur composition.

Marie Claude REGACHE nomme les commissions et propose les personnes qui vont y participer avec possibilité pour la minorité de présenter des candidats dans le respect de la proportionnalité.

Affaires scolaires et enfance : Vanessa OLLIER , Nicole DE KLIJN, Myriam SAINT GENIS, Jean-Claude RAPPY et Marie-Claude REGACHE. Delphyne GISSIEN se propose.

Commerce, artisans et camping : Nathalie LLAMBRICH, Sandrine CROST, Jean-Claude RAPPY, Martine PAVAILLER et Didier BRAU. Yves VENÇON se propose. Samuèle SALMON se propose aussi. Didier BRAU est retiré de la liste.

Communication : Myriam SAINT GENIS, Nicole DE KLIJN, Vanessa OLLIER, Camille PUYPE et Lionel ROEHR. Denise BOUVIER se propose.

Environnement et cadre de vie : Martine PAVAILLER, Julien PERRIN, Vanessa OLLIER et Michel MITANNE. Jérôme ARRAMBOURG se propose.

Finances : Jean-Claude RAPPY, Nathalie LLAMBRICH, Sandrine CROST, Martine PAVAILLER. Catherine BA se propose par l'intermédiaire de Yves VENÇON. Samuèle SALMON se propose.

Sécurité générale : Didier BRAU, Lionel ROEHR, Camille PUYPE et Julien PERRIN. Delphyne GISSIEN se propose.

Associations sportives : Marie-Claude REGACHE, Lionel ROEHR, Jean-Michel MASSON, Nathalie LLAMBRICH et Nicole DE KLIJN. Samuèle SALMON se propose. Denise BOUVIER se propose. Nicole DE KLIJN est retirée de la liste.

Travaux, voirie, réseaux et bâtiments : Thierry LONGCHAMP, Michel MITANNE, Jean-Michel MASSON et Myriam SAINT GENIS. Jérôme ARRAMBOURG demande si le projet du puits de la Garine concerne cette commission. Après une réponse affirmative, il se propose pour apporter ses compétences en matière d'hydraulique.

Urbanisme : Jean-Michel MASSON, Thierry LONGCHAMP, Michel MITANNE, Julien PERRIN, Martine PAVAILLER. Jérôme ARRAMBOURG se propose.

Vie sociale et culturelle : Nicole DE KLIN, Myriam SAINT GENIS, Vanessa OLLIER et Camille PUYPE. Catherine BA par l'intermédiaire de Yves VENÇON. Samuèle SALMON.

Samuèle SALMON demande si on peut changer de commission en cours de mandat.

Fabrice VENET répond qu'il vérifiera la réglementation.

Il donne le nom des conseillers qui assureront notre représentation aux organismes extérieurs :

Défense : Fabrice VENET et Didier BRAU.

Sécurité routière : Didier BRAU.

Commission locale d'information auprès du centre de production nucléaire : Fabrice VENET et Michel MITANNE.

ADMR : Nicole DE KLIJN et Vanessa OLLIER.

Mission locale Jeunes Bugey Plaine de l'Ain : Marie-Claude REGACHE et Camille PUYPE.

Association AJRC : Marie-Claude REGACHE, Jean-Claude RAPPY et Myriam SAINT GENIS.

Yves VENÇON fait remarquer que les membres des commissions d'appel d'offres, DSP, des impôts et du CCAS sont élus à bulletin secret par scrutin de liste au plus fort reste.

Fabrice VENET annonce qu'il sera procédé aux votes comme demandé.

18h 58

Fabrice VENET propose une interruption de séance pour traiter les problèmes matériels lié au vote.

19h 06

Reprise de la séance.

Seul le vote concernant la CCAS sera organisé, pour les autres commissions il est reporté à la prochaine séance.

Jean-Claude RAPPY procède au vote.

Une erreur dans la formule de calcul de répartition des sièges a été commise, le vote est donc annulé et reporté au prochain conseil municipal.

## **5 Présentation d'une demande de modification budgétaire n°1 concernant le budget 2020. Validation.**

Jean-Claude RAPPY rappelle que tous les conseillers ont été destinataires du document concernant la question à l'ordre du jour. Cf. Annexe 1

Jean-Claude RAPPY rappelle que les prévisions du budget primitif voté en juillet ne peuvent pas s'avérer toujours exactes.

Le budget prévu au mois de février n'a pas été modifié compte tenu de la crise sanitaire avec le confinement et de l'incertitude liée aux élections.

Jean-Claude RAPPY présente la décision modificative N°1

Il faut rajouter en investissement 245 000,00 € (100 000,00€ au compte 2313 [constructions] et 145 000,00 € au compte 2315 [installations]) pour financer la fin des travaux de l'église (avenant, travaux supplémentaires), le dépassement du coût des travaux de la mairie (travaux imprévus, dépassement de l'estimation du coût du parking de la mairie suite à la découverte de sources en sous-sol) et suite à l'imputation de sommes au compte 2315 alors qu'elles auraient dû être imputées au compte 2128 (square Devolve, parking du Carre...)

Pour trouver ces 245 000,00€ on prend en fonctionnement 50 000,00 sur les dépenses imprévues, 50 000,00€ sur les travaux dans les bâtiments communaux et en investissement 30 000,00€ sur les dépenses imprévues, 50 000,00€ sur les terrains, 60 000,00€ sur les aménagements, 5 000,00€ sur les divers.

Jean-Claude RAPPY donne le détail des dépenses supplémentaires en investissements. Cf. Annexe 2

Les virements sont validés par la trésorerie. Cf. Annexe 1

Les réponses aux questions fournies par Jean-Claude RAPPY sont approuvées par tous les conseillers.

La décision modificative est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

## **6 Présentation d'une demande d'aide financière aux communes sinistrées du Var. Validation.**

Fabrice VENET rappelle que cette aide avait été évoquée au conseil précédent et qu'elle n'avait suscité aucune opposition.

Jean-Claude RAPPY apporte des éléments permettant de déterminer la somme versée à l'Association des Maires de France des Alpes maritimes qui la répartira de manière équitable entre les communes sinistrées.

Il répond à une question concernant l'attribution des subventions. Elles sont attribuées selon certains critères. Pour les associations sportives, sont pris en compte : le nombre de licenciés, la proportion de jeunes, les actions et efforts pour équilibrer leur budget et le montant des frais qui leur incombent. Pour les autres associations, les subventions sont soumises au dépôt d'un dossier présentant un projet, leurs comptes et le nombre d'adhérents. Les subventions peuvent alors être accordées ou pas.

Ces critères pourront être revus par les commissions concernées.

110 000 € prévus pour les subventions au budget 2020

95 537,97 € déjà versés

Après le 1<sup>er</sup> confinement, l'AJRC a subi un déficit de 10 500 €, pris en charge à 53,25% par notre commune et par Saint-Jean de Niois pour le reste. Il faut donc prévoir 5751 €. Il reste 12 700 € disponibles.

La proposition d'une aide financière aux communes sinistrées du Var d'un montant de 2 € par habitant est votée et adoptée à l'unanimité.

## **8 Communications et informations diverses.**

Vanessa OLLIER fait le point sur la situation COVID concernant la petite enfance. L'école et l'AJRC ont travaillé ensemble leur protocole. Des groupes ont été constitués pour éviter les croisements. Des marquages au sol ont été effectués dans la cour par la mairie pour chaque classe et aux abords des bus. Le ménage est effectué à midi sur toutes les surfaces de contact. Dans les bus, chaque groupe est séparé par des rangées vides. Le RAM fonctionne pour les assistants maternels le vendredi matin, les permanences administratives sont maintenues. L'association des Petits Saint-Moriots a arrêté ses activités.

Myriam SAINT GENIS regrette que les questions envoyées par mail et devant être étudiées par le maire et les personnes en charge des dossiers, donne lieu à des commentaires personnels.

Fabrice VENET présente diverses informations.

Pour le 11 novembre, il n'y aura pas de cérémonie officielle mais uniquement une remise de gerbes aux monuments aux morts de Pollet et de Saint-Maurice-de-Gourdans.

Il ne sera pas possible d'organiser le traditionnel repas des Anciens en fin d'année. Une distribution de colis pour tous avait été envisagée mais les conditions imposées par la crise sanitaire rendent cette opération complexe. Une solution de remplacement sera étudiée lorsque les conditions le permettront.

La publication visant à recruter un employé municipal à la suite d'une démission n'a pas donné de résultat satisfaisant. Elle sera relancée.

Une publication sera très prochainement lancée pour pourvoir au poste vacant de secrétaire de mairie.

Sylvain GREA lance un appel aux volontaires pour aider à transporter les bancs de l'église.

Samuèle SALMON intervient à propos de l'accident de l'Orme.

Fabrice VENET explique que les lieux ont été sécurisés. L'expert doit venir le 24 novembre. Un devis pour remplacer l'abri a été établi. Une réflexion pour essayer de sécuriser cet arrêt a été engagée mais doit être validée par la Région et le Département, responsables des transports scolaires. La responsabilité de la personne impliquée a été engagée et les assurances prendront en charge les réparations.

Yves VENÇON évoque les indemnités des conseillers délégués.

Fabrice VENET répond que la question n'a pas été mise à l'étude et qu'aucune indemnité ne sera versée sans être votée.

20h L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait à Saint-Maurice-de-Gourdans

Le 10 novembre 2020

Approuvé le 17 décembre 2020

Nicole DE KLIJN

Secrétaire de séance

Annexes

Annexe 1 : Décision modificative DMOD1

### **DECISION MODIFICATIVE N°1**

CONSTAT :

Le compte 2313(constructions) est excédentaire de 27 394€, mais il faut prévoir environ 100 000€ pour les dernières factures de l'église.

Le compte 2315 (installation, voirie) est déficitaire de 104 226€.

La trésorière nous demande de prévoir 145 000 € au 2315

POURQUOI :

Des dépenses ont été imputées au 2315 (square Devolfe, aménagement parking du Carré ) alors qu'elles auraient dû être inscrites en 2128 (aménagement de terrains), surcoût de 20 000€ pour la place de la mairie...

Pour le compte 2313, des dépenses supplémentaires pour l'église, la rénovation de la mairie a dépassé d'environ 30 000€ le previsionnel..

SOLUTION :

Il faut donc trouver 245 000€ (100 000 pour le compte 2313 et 145 000 pour le compte 2315).

Proposition :

compte		prévu	utilisé	On prend
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	50 000	0	50 000
615221	Travaux dans bâtiments communaux	80 000	11 000	50 000
020	Dépenses imprévues d'investissement	30 000	0	30 000
2111	Terrains	115 000	5 300	50 000
2128	Aménagement de terrains	110 000	47 000	60 000
21571	Matériel	2 000	0	2 000
2158	Autres	2 000	0	2 000
2188	Divers	2 000	0	1 000
	TOTAL			245 000

Annexe 2 : Doc dépenses

EGLISE :

Marché initial 848 200€ déjà réglé : 810 317 €

Avenant 65 500 €

Travaux supplémentaires : 3 100 €

**TOTAL : 916 800 €**

Travaux à prévoir : statues 15 000 €

Bancs 9 650 €

Eclairage clocher 800 €

Réparation gouttière 700 €

Anti intrusion pigeons 1 700 €

Réparation clocher 9 000 €

**TOTAL 38 850 €**

Prévoir en 2021 : parvis

Mairie coût total 293 200 € (prévision du marché 234 300 €)

Parking mairie 35 000 € (prévu 12 300)

Parking du Carre 132 930 € ( dont 69 640 achat terrain)

Square Devolve 74 750 €

Square de l'Orme 36 320 € (uniquement aménagement paysager)

Subventions prévu au budget 110 000 € (déjà versé 91 535,97 €)

A prévoir 5 751 € (Déficit ajrc 1<sup>er</sup> confinement 53,25% de 10 800 €)

Reste disponible 12 700 €